

Règlement du jeu concours

« Walking Dead – Dernier Tome »

Article 1 – Société organisatrice

La société FRANCE LOISIRS, Société par Actions Simplifiées, au capital de 6 186 400 Euros, dont le siège social est situé au 31 rue du Val de Marne 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 702 019 902, (ci-après la « Société organisatrice »), organise un jeu concours gratuit : Jeu concours (ci-après le « Jeu ») sans obligation d'achat, intitulé « Walking Dead – Dernier Tome » pour la période comprise entre le 16/02/2021, 18h00 et le 24/02/2021, 23h59, dont les modalités sont ci-dessous exposées.

Article 2 – Acceptation du présent règlement

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu, dans leur intégralité.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique et de plein droit de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La Société organisatrice se réserve le droit de priver de la possibilité de participer au Jeu et du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, tout contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 La participation au Jeu est ouverte du 16/02/2021, 18h00 au 24/02/2021, 23h59 à toute personne physique majeure, résidant en France, cliente ou non auprès de la Société organisatrice, qui désire s'inscrire gratuitement depuis le site au Jeu : <https://bit.ly/ConcoursWalkingDead>.

La page d'accueil pour accéder au Jeu Concours s'ouvrira et le participant devra cliquer sur « Participer » puis cliquer sur « Like » (optionnel) puis sur « Suivant » et renseigner le formulaire en complétant les champs obligatoires suivants : nom, prénom, email, et cliquer sur le bouton « J'accepte le règlement du concours », puis pour valider sa participation, le participant devra cliquer sur « Valider ».

La Société organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles, notamment, l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants pour la validation des dotations.

Pour participer au Jeu, le participant devra se rendre sur le site du Jeu et répondre correctement à la question posée, entre le 16/02/2021, 18h00 au 24/02/2021, 23h59.

La Société organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles, notamment, l'identité (nom, prénom, âge), l'adresse postale et/ou électronique des participants, pour la validation des dotations.

3.2 Sont exclus de toute participation au Jeu et, par conséquent, du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société organisatrice et des sociétés du groupe Actissia, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

3.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant

les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Article 4 – Modalité de participation au Jeu

La participation au Jeu se déroule du 16/02/2021, 18h00 au mercredi 24 Février 2021, 23h59 comme suit :

1. Le participant se connecte sur le site du Jeu <https://bit.ly/ConcoursWalkingDead>.
2. La page d'accueil pour accéder au Jeu Concours s'ouvrira et le participant devra cliquer sur « Participer » puis cliquer sur « Like » (optionnel) puis sur « Suivant » et renseigner le formulaire en complétant les champs obligatoires suivants : nom, prénom, email, et cliquer sur le bouton « J'accepte le règlement du concours », puis pour valider sa participation, le participant devra cliquer sur « Valider ».
3. Une fois le règlement du Jeu accepté, le doit répondre à la question qu'on lui pose : « Quel est le nom du fils de Rick ? »
 - Le participant doit trouver la réponse exacte et bénéficie de 3 essais
 - Le participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée de validité du Jeu.

Le Jeu est accessible 24h sur 24h et 7j sur 7j. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile

Article 5 – Désignation des gagnants et autorisation

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les cinq (5) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants répondant aux conditions de participation indiquées à l'article 3 de ce règlement, et après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les gagnants désignés seront contactés par email par la Société organisatrice. Si un des gagnants ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société organisatrice.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères énumérés ci-dessus du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales/électroniques ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse erronée entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 6 – Dotations

Le Jeu est composé de 5 (cinq) dotations, donc de cinq (5) gagnants tirés au sort parmi les participants répondant aux conditions décrites dans l'article 3.

N° de lot	DOTATIONS	Nombre de gagnants
Lot n°1	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1
Lot n°2	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1
Lot n°3	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1
Lot n°4	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1
Lot n°5	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1
	Total	5

Les gagnants recevront un courriel à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation, dans les dix (10) jours ouvrés après le dernier jour du Jeu.

Les lots ont un prix généralement constaté comme suit :

N° de lot	DOTATIONS	Nombre de gagnants	Valeur totale
Lot n°1	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1	27,00 €
Lot n°2	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1	27,00 €
Lot n°3	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1	27,00 €
Lot n°4	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1	27,00 €
Lot n°5	Walking Dead – Negan + Walking Dead – Tome 33	1	27,00 €
	Total	5	135,00 €

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués par la Société organisatrice à d'autres personnes que le gagnant tiré au sort.

Les dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celles prévues par le présent règlement.

Les dotations mises en jeu pendant toute la durée du Jeu représentent une valeur globale de : 135,00 € TTC.

Il est précisé que la Société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le(s) prix consistant uniquement en la remise de la (des) dotations prévue(s) pour le Jeu.

Les dotations remises par la Société organisatrice ne pourront donner lieu à contestation, être échangées contre une autre dotation ou contre leur valeur en numéraire, remplacées, ou faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.

La Société organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas de tout évènement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur équivalente voire supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Il est d'ores et déjà précisé que la Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Article 7 – Acheminement des lots

Suite à leur participation comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots par email dans les dix (10) jours ouvrés (hors week-end et jours fériés), à partir du dernier jour du Jeu, soit à partir du 10/03/2021.

Tous les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale indiquées par retour du mail annonçant leur lot.

La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte renseignée par le participant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société organisatrice (notamment si le gagnant a déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), les lots resteront définitivement la propriété de la Société organisatrice.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 8 – Frais de connexion à Internet

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet ou opérateurs téléphoniques offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée), il est expressément convenu que tout accès Internet s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que dans ces hypothèses, le fait pour le participant de se connecter sur le site de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 9 – Responsabilité

La participation au Jeu « Walking Dead – Dernier Tome » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements

éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre du Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.franceloisirs.com/> et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société organisatrice se réserve le droit, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée à cet égard et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait :

- d'arrêter, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans préavis. Ainsi par exemple, elle se réserve en tout état de cause la possibilité de prolonger la période de participation ou de différer la date du tirage au sort ;
- de modifier le règlement du Jeu sans préavis.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Walking Dead – Dernier Tome » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique lors de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Pour toute question, commentaire ou réclamation concernant le Jeu, le participant devra s'adresser directement à la Société organisatrice. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Article 10 – Dépôt du règlement et modalité d'obtention du règlement

10.1 Dépôt du règlement

Le règlement complet du Jeu est déposé auprès du service juridique de France Loisirs.

10.2 Modalité d'obtention du règlement

Le règlement du Jeu est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande soit par email à l'adresse : contact@france-loisirs.com, soit en écrivant à France Loisirs – « Walking Dead – Dernier Tome » Vepex 5000 - 62070 Arras Cedex 9 (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent)..

Article 11 – Données personnelles

Les informations vous concernant sont destinées à notre société France Loisirs, responsable de traitement, afin de permettre la gestion de votre adhésion, l'exécution de vos commandes, vous fournir les services auxquels vous souscrivez et vous adresser des offres France Loisirs par email.

Votre adresse email est obligatoire pour recevoir les informations concernant votre adhésion par tout message électronique. Vous pourrez vous désabonner uniquement des messages électroniques publicitaires. Les informations recueillies peuvent être transmises à nos sous-traitants. Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale augmentée d'une durée de 6 ans à des fins de prospection commerciale.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et d'un droit de portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse email suivante : DPO@Actissia.com ou par courrier à l'adresse VEPEX 5000 - 62070 Arras Cedex 9 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous avez également la possibilité, après nous avoir contactés, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ; Pour plus d'informations sur notre politique de protection de données personnelles, consultez la page « Vie Privée » du site Internet www.franceloisirs.com.

Article 12 – Droit applicable – différends

Le présent règlement est soumis au droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au présent règlement doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : <https://www.franceloisirs.com/contactez-nous>, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

Toute réclamation ou contestation ne pourra être prise en considération au-delà du 24/05/2021 inclus.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement ou tout désaccord concernant le Jeu, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, ladite clause sera réputée non écrite sans altérer la validité des autres stipulations.